



RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021



✚ Inscriptions des enfants changeant de cycle
de la maternelle vers l'école élémentaire

✚ ou nouveaux arrivants

✚ ou enfants domiciliés hors d'Objat souhaitant fréquenter
les écoles maternelle ou élémentaire (1)

Etape 1 :

✚ Les inscriptions se feront auprès de Corine SULKOWSKI - référente SERVICE DES ECOLES de la Mairie
- au 06 75 13 25 30 sur rendez-vous uniquement ; elle vous délivrera un récépissé d'inscription à remettre
obligatoirement à la Directrice de l'école concernée.

Merci de vous présenter muni(e) :

- * du livret de famille,
- * du carnet de santé de l'enfant,
- * d'un justificatif de domicile (copie si hors commune),
- * en cas de changement d'école : le certificat de radiation de l'école précédente,
- * (1) d'une attestation du Maire de la Commune de résidence des parents acceptant la scolarisation de
l'enfant hors de sa commune et s'engageant à prendre en charge financièrement les frais de scolarité dus à la
Commune d'accueil.

Etape 2 :

✚ Les admissions à l'école maternelle Marie Cournil s'effectueront auprès de la Directrice Mme Isabelle
BÉLAËN au 05.55.25.03.00.

- o Jeudi 11 juin de 8h30 à 16h30
- o Vendredi 12 juin de 14h à 18h30
- o Samedi 13 juin de 9h à 13h

Sur rendez-vous en dehors de ces dates.

Merci de vous présenter muni(e) :

- * Récépissé d'inscription remis lors du rendez-vous d'inscription,
- * du livret de famille
- * du carnet de santé de l'enfant,
- * en cas de changement d'école : le certificat de radiation de l'école précédente.

✚ Les admissions à l'école élémentaire Michel Siriez s'effectueront dans l'ordre suivant :

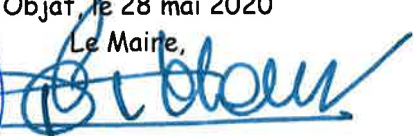
- o 1^{er}. Prise de rendez-vous téléphonique auprès de la Directrice Mme Sylvie ZYTO au 05.55.25.80.25.
ou par e-mail : ecole.objat@ac-limoges.fr
- o 2^{ème}. Suite au rendez-vous téléphonique et afin de finaliser l'admission, envoyer à l'école :
 - Récépissé d'inscription remis lors du rendez-vous d'inscription,
 - Copies du livret de famille concernant les parents et l'enfant à inscrire,
 - Certificat de vaccination ou la copie des pages du carnet de santé concernant les vaccins
obligatoires.

Vous pouvez faire parvenir ces documents soit par voie postale, e-mail ou dépôt dans la boîte aux lettres
de l'école.



A Objat, le 28 mai 2020

Le Maire,


Philippe VIDAU